



Etai<sup>ent</sup> présents : Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Ordre du Jour

Convention mobilité avec la région  
DSP Maison de la Salers  
RIFSEEP  
Marché de travaux  
Camping de Longairoux  
Questions diverses

---

**1. Convention Mobilité (DEB 2021 096)**

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes a décidé de ne pas prendre la compétence mobilité. Celle-ci est donc revenue de plein droit au Conseil Régional sur le territoire du Pays de Salers.

Dans ce cadre, il précise qu'une convention de coopération doit être signée. Il fait lecture du projet de convention, annexé à la délibération.

Il précise que cette convention sera suivie d'une convention financière qui précisera les actions à mettre en œuvre et les interventions financières de chacune des parties.

→ Les membres du bureau approuvent, à l'unanimité les termes de la convention et les propositions du Président

**2. DSP Maison de la Salers (DEB 2021 092)**

Le Président rappelle aux élus que la collectivité a choisi de déléguer la gestion de l'ensemble des équipements touristiques qu'elle gère. Ainsi la gestion de la Maison de la Salers fait l'objet depuis 8 années d'une procédure de délégation de service public.

La délégation étant arrivé à son terme, une nouvelle procédure a été lancée. Il présente l'offre recueillie et le choix de la commission d'appel d'offres.

→ Les membres du bureau entérinent à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres qui a choisi l'Office de Tourisme du Pays de Salers pour être délégataire de la Maison de la Salers pour une période de cinq années.

### **3. Modification RIFSEEP (DEB 2021 095)**

Le Président propose au bureau délibérant de modifier le tableau attributif du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les critères d'attribution restent inchangés.

→ Les membres du bureau décident à l'unanimité :

- De modifier l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.

### **4. Avenant Marché de travaux - Parcabout (DEB 2021 110)**

Le Président rappelle que les travaux de l'opération Parcabout au Falgoux sont en cours de réalisation.

Dans ce cadre, il précise qu'il convient de passer un avenant:

→ Les membres du bureau valident à l'unanimité l'avenant 1 au lot 3 : +6195€HT

### **5. Acquisition du camping de Longayroux (DEB 2021 114)**

Le Président rappelle aux élus la délibération du 21 juin 2021 au sujet de l'acquisition du camping des Alizées dans le cadre du projet de restructuration du site de Longayroux.

Il précise que ce camping est aujourd'hui privé et que des personnes sont locataires de parcelles pour y mettre déposer leur mobil-home. Ces locations font l'objet de contrats annuels sans tacite reconduction avec un terme à la fin de chaque année civile.

Il rappelle également que dans le but d'harmoniser et de monter en gamme la partie hébergement, le projet ne prévoit pas de maintien de ce type de location.

Dans ce cadre, il propose que soit complétée la délibération du 21 juin 2021 et que la vente ne soit effectivement signée que lorsque le terrain du camping sera rendu libre de toute occupation et libre de tout contrat grévant une activité future.

→ Les membres du bureau approuvent, à l'unanimité, la proposition du Président et l'autorisent à signer tout document afférant à cette décision.